

## MENTIONS LEGALES

**ADVANTAGE® POUR CHAT ET LAPIN : Composition :** imidaclopride 100 mg, butylhydroxytoluène (E321) 1 mg, alcool benzylique (E1519) 832 mg, excipients : qsp 1 mL de solution.

**Indications :** chez les chats, prévention et traitement des infestations par les puces. Chez les lapins de compagnie : traitement des infestations par les puces. Les puces sont tuées un jour après le traitement. Un seul traitement prévient les ré infestations par les puces pendant 3 à 4 semaines chez le chat et jusqu'à une semaine chez les lapins. Le médicament peut être intégré dans un programme thérapeutique de la Dermatite Allergique par Piqûres de Puces (DAPP), après diagnostic par le vétérinaire.

**Posologie et voie d'administration :** Appliquer directement sur la peau, en haut du cou 1 pipette ADVANTAGE 40 POUR CHAT ET LAPIN pour un chat et lapin pesant moins de 4 kg ; 1 pipette ADVANTAGE 80 POUR CHAT ET LAPIN pour un chat et lapin pesant plus de 4 kg. La ré-infestation par émergence de nouvelles puces dans l'environnement peut survenir pendant 6 semaines voire plus, après le traitement. Le renouvellement du traitement peut alors s'avérer nécessaire en fonction de la pression parasitaire. Lors d'infestation massive de l'environnement par les puces, il peut être recommandé d'utiliser en complément un traitement approprié de l'environnement contre les puces adultes et leurs stades de développement. Le traitement reste efficace si l'animal est mouillé, par exemple après une baignade et/ou une averse. Cependant, le renouvellement du traitement peut s'avérer nécessaire en fonction de la présence ou non de puces dans l'environnement. Dans ce cas, un intervalle minimum d'une semaine doit être respecté entre deux applications.

**Contre-indications :** Ne pas traiter les chatons non sevrés de moins de 8 semaines. Ne pas utiliser chez les lapins destinés à la consommation, chez les lapins de moins de 10 semaines. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à l'un des composants de ce produit.

**Effets indésirables :** Le produit a un goût amer et peut provoquer occasionnellement une salivation si l'animal se lèche au site d'application immédiatement après le traitement. Il ne s'agit pas d'un signe d'intoxication, cet effet disparaît en quelques minutes, sans aucun traitement. Dans de très rares cas, des réactions cutanées telles que perte de poils, rougeurs, démangeaisons et lésions cutanées peuvent survenir. Des cas d'agitations ont également été rapportés. Une salivation excessive et des signes nerveux tels que incoordination, tremblements et dépression ont aussi été rapportés exceptionnellement chez le chat.

**Précautions particulières d'emploi : Chez les animaux :** le produit ne doit pas être administré par voie orale et doit être appliqué sur une peau saine. Veiller à ce que des animaux récemment traités ne puissent se lécher entre eux. Eviter le contact de la solution avec les yeux ou la bouche de l'animal traité.

**Pour l'utilisateur :** Bien se laver les mains après l'application. En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Eviter tout contact du produit avec les yeux et la bouche. En cas de contact oculaire accidentel, rincer abondamment les yeux à l'eau. Si une irritation des yeux persiste ou en cas d'ingestion accidentelle du produit, consulter un médecin.

**Lire attentivement la notice. Temps d'attente :** Ne pas utiliser chez les lapins destinés à la consommation.

**Catégorie :** Usage vétérinaire.

**Présentations :** boîtes de 4 et 6 pipettes : ADVANTAGE 40 POUR CHAT ET LAPIN : AMM n° FR/V/2962824 1/2011. ADVANTAGE 80 POUR CHAT ET LAPIN : AMM n° FR/V/8988147 3/2011 du 03/11/2011.

**Fabriqué par** KVP Kiel, Allemagne – **Titulaire d'AMM :** Bayer HealthCare - 220, avenue de la Recherche 59120 Loos 706 580 149 RCS LILLE METROPOLE.

**Exploitant :** Bayer HealthCare Division Animal Health – 13 rue Jean Jaurès 92807 Puteaux Cedex.v01/2014